

4.1 Aspect normatif en section courante

- Les normes minimales de géométrie sont établies selon les lois cinématique, la dynamique du véhicule et le comportement de l'utilisateur.

- Les normes minimales influent sur :
 - ✓ La limitation de vitesse, temps de parcours
 - ✓ Le niveau de service
 - ✓ La sécurité (distance de visibilité d'arrêt sur obstacle)
 - ✓ Le confort de l'utilisateur

4.2 Aspect normatif en section courante

- En tracé en plan pour 110 km/h :

- rayon minimal des courbes : 400 m

- En profil en long pour 110 km/h :

- pente maximale : 6%

- le rayon minimal des courbes en point haut : 6000 m

- rayon minimal des courbes en point bas : 3000 m

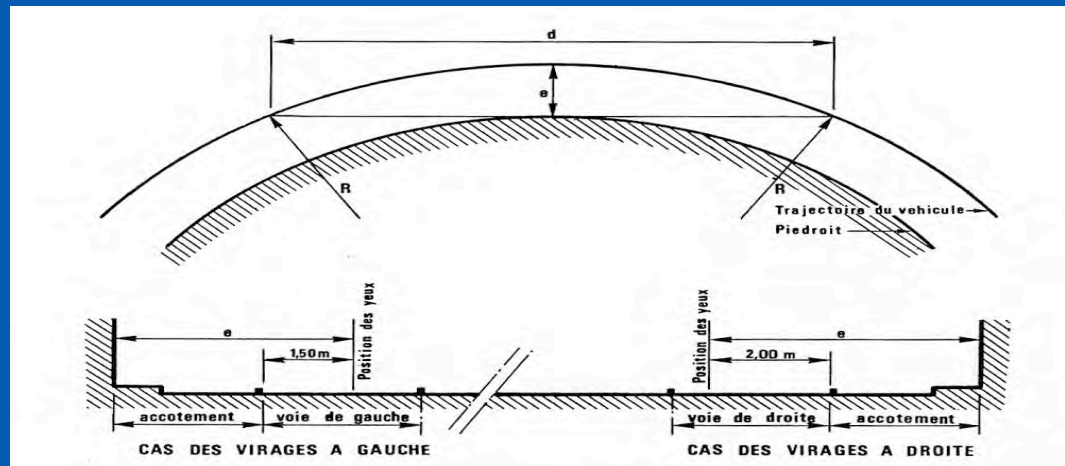
- Distance minimale de visibilité à 110 km/h: 200 m

- A8 présente plusieurs courbes hors normes en tracé en plan (rayon de 150m après le pont du Var, rayon de 300m à l'entrée ouest du tunnel de Canta Gallet...)

- Le contournement de Nice respectera les normes

4.3 Aspect normatif en tunnel

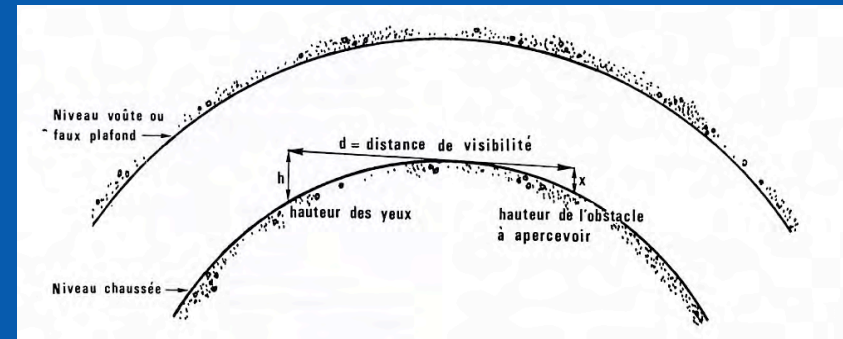
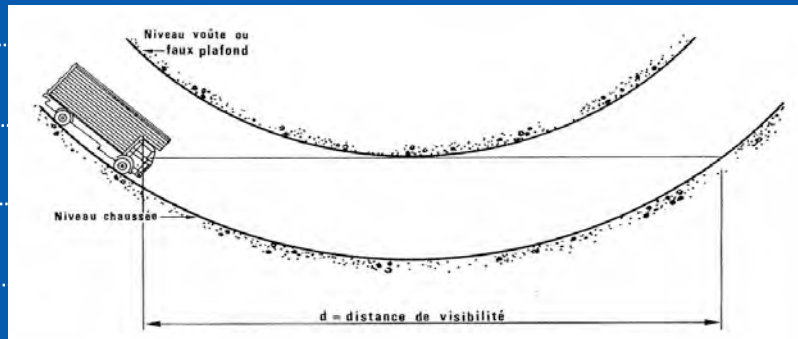
- ❑ Les normes minimales géométriques en plan ne garantissent pas toujours les distances de visibilité :
- ✓ Pour 110 km/h, la courbe de 400 m de rayon doit être portée à 950 m pour assurer la distance de visibilité sur obstacle (arrêt)



- ✓ La géométrie des tunnels du contournement assurera les distances de visibilité sur obstacle

4.4 Aspect normatif en tunnel

- ❑ Les normes minimales géométriques en profil en long ne garantissent pas toujours les distances de visibilité:
 - ✓ Points hauts et bas sont à proscrire (pente unique)



- ✓ Déclivités maximales doivent être ramenées de 6% à 2% pour réduire :

- l'émission de polluants (fumées, gaz toxiques)
- le risque de panne de véhicules, accru par rampe forte
- la chute de vitesse (PL) nuisant à la fluidité

La géométrie des tunnels du contournement de Nice respectera ces prescriptions

4.5 Aspect normatif sur accès

□ Les accès sont dénivelés

➤ Echangeurs : échange autoroute ↔ autoroute

✓ Type « double ou simple bifurcation » privilégié pour assurer la continuité autoroutière (homogénéité des caractéristiques géométriques)

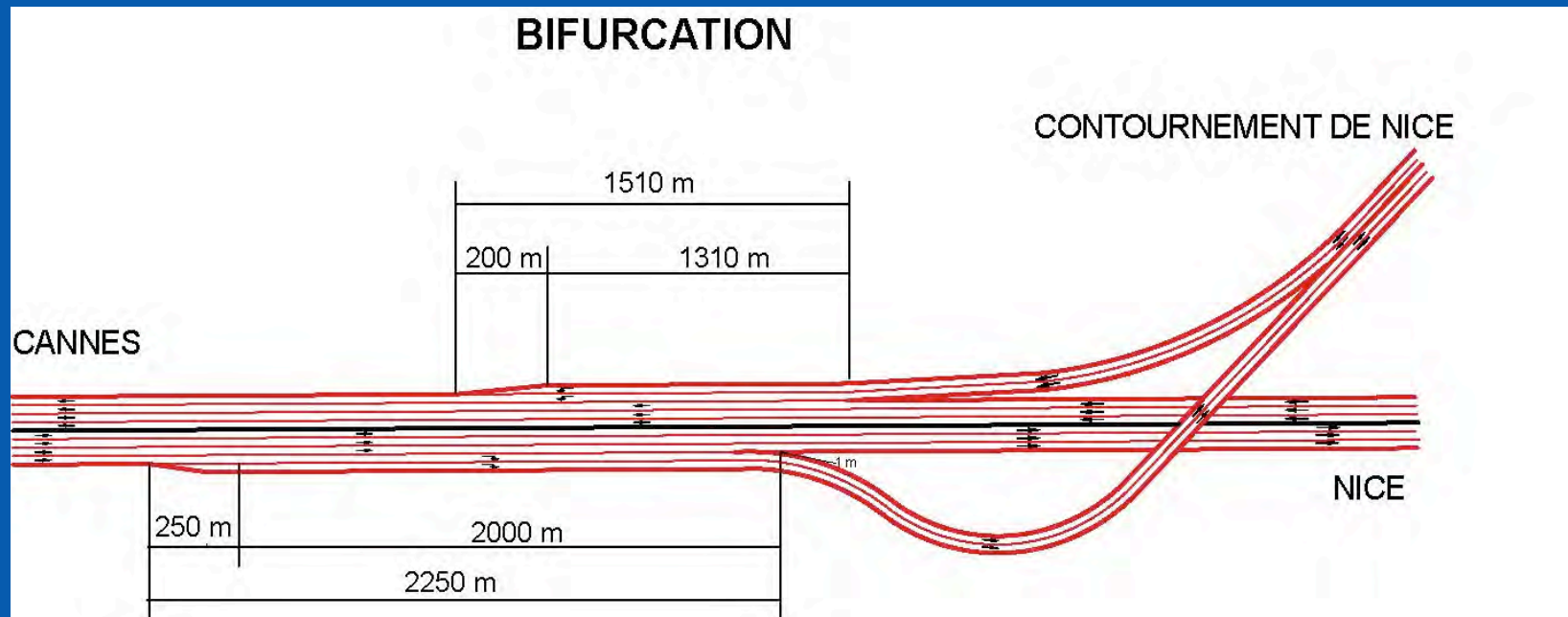
➤ Diffuseurs : échange autoroute ↔ voie secondaire

✓ Type « trompette » privilégié en raison du péage

✓ Le contournement de Nice sera à 2x2 voies avec 3 échangeurs proposés à l'ouest, dans la vallée du Var et au Paillon

4.6 Aspect normatif sur accès

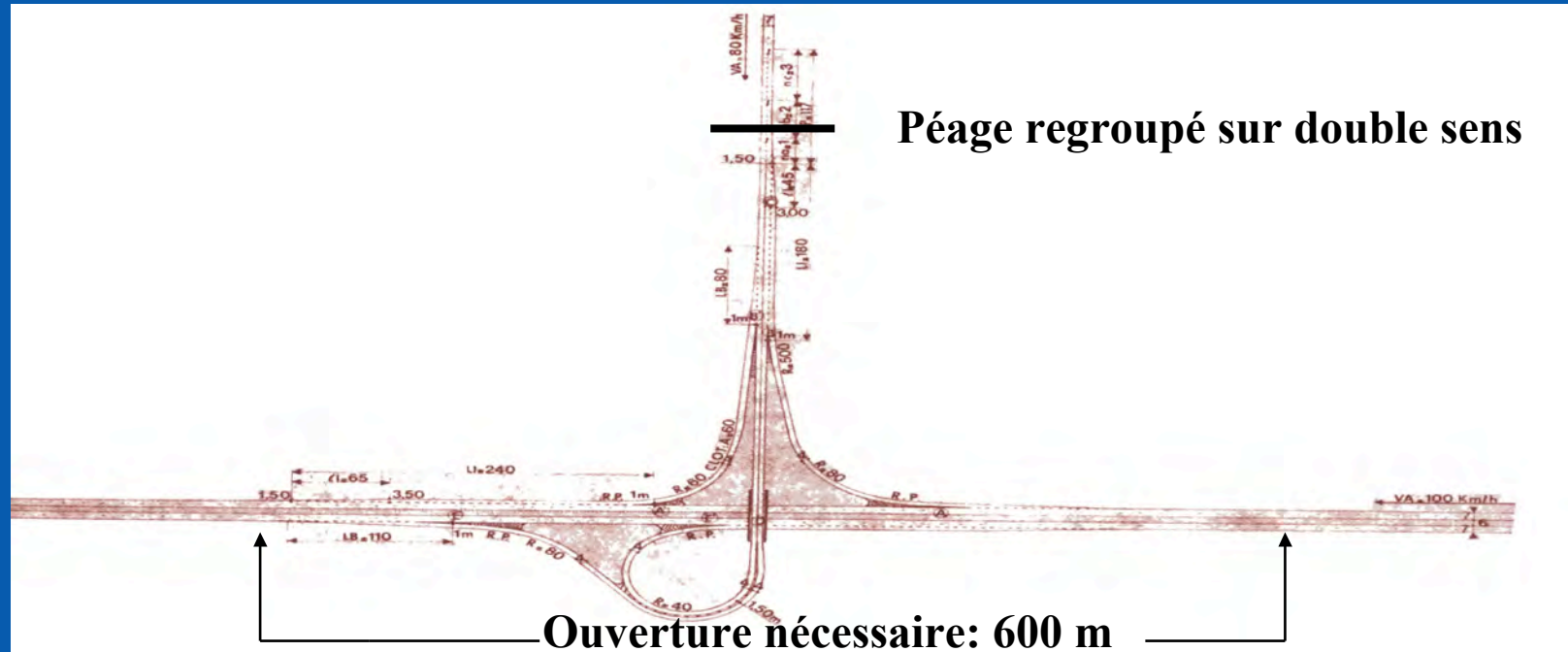
- Echangeur type « simple bifurcation »



- Exemple à Biot (2x4) ou aux Bréguières (2x3)
- En courbe les emprises sont réduites

4.10 Aspect normatif sur accès

□ Diffuseur « type trompette »



- Exemple de diffuseur à l'ouest du Var
- Emprise : environ 5 hectares

5.1 Conclusion

- ❑ A8 est un maillon du réseau routier national structurant
- ❑ A8 est une autoroute de liaison interurbaine : itinéraire européen, national et régional
- ❑ Le projet de contournement routier de Nice a vocation à offrir un itinéraire autoroutier fluide pour les trafics internationaux sur l'arc méditerranéen

5.2 Conclusion (suite)

- ❑ Le contournement de Nice est le dédoublement de l'A8 pour le trafic de transit: ce sera une infrastructure autoroutière de type L2 (110 km/h) avec des normes adaptées à un relief montagneux
- ❑ De par sa typologie, l'inter-distance entre 2 points d'échange successifs ne doit pas être inférieure à une dizaine de kilomètres
- ❑ Ces points d'échanges et les bifurcations ne peuvent pas être implantés en souterrain pour des raisons de sécurité

Gérard BASSI
Chef de Service Ingénierie
Routière 2
CETE Méditerranée
Aix en Provence
 **04 42 24 72 20**
mél : gerard.bassi@equipement.gouv.fr

